



Accident de voiture (indemnisation)

Par **lopezfanny1**, le **01/10/2008** à **09:50**

j'ai été victime d'un accident de la route le 09/04/2008. les blessures ont été importantes ainsi que les sequelles. j'ai été expertisée par un docteur quant à mes nombreuses cicatrices au visage. mon assurance ne me propose que 1000,00euros. Ai-je le droit de faire appel a un avocat pour réclamer plus? merci de me conseiller.

Par **lawyer 57**, le **01/10/2008** à **10:51**

Bonjour,

Non seulement vous en avez le droit, mais je vous le conseil fortement si vous voulez avoir toutes les chances d'être indemnisé correctement.

Vous devez même savoir que lors de l'expertise médicale vous pouviez vous faire assister par un médecin expert de votre choix, et ce aux frais (remboursés) de l'assurance du responsable.

Si le rapport d'expertise vous semble léger vous pouvez consulter un médecin expert de votre côté et solliciter une nouvelle expertise contradictoire en présence de votre médecin.

Voila

Bonne journée.

Par **titifa**, le **02/10/2008** à **12:28**

Bonjour,

La somme qui vous est proposée est ridiculement bas. Il ne faut surtout pas l'accepter et demander au juge des référés du tribunal de grande instance la désignation d'un expert indépendant qui vous examinera et fera son rapport. Vous pouvez lors de cette audience réclamer d'ors et déjà une provision qui peut être au minimum 1000 euros.

Je vous conseille donc de prendre un avocat spécialisé dans ce type de dossier.

Les frais de consignation pour l'expert seront payés par votre assurance.

J'espère avoir répondu à votre question.

Bonne journée